



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MAI 2020

**Date de convocation :**

20/05/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit mai à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis à la salle la Catalane, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la loi du 23 mars 2020 et de l'ordonnance n°2020-562.

En exercice : 29

Présents : 29

Votants : 29

Étaient présents : Mmes Mrs William BURGHOFFER, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Denis OLIVE, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Damien OTON, Mélissa OBBIH, Thierry COMES, Jade SAVOYE, Yassine SEBAHOUI, Jean-Philippe LECOINNET, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Daniel RENOULLEAU, Nicole HERRISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Danielle POUDADE, la plus âgée des membres du conseil.

Mlle Jade SAVOYE a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2020/24 : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE.**

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Maire, après son élection et la détermination du nombre d'adjoints, donne lecture des articles L. 2122-1, L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales.

L'article L. 2122-1 dispose qu'« il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

L'article L. 2122-4 dispose que « le Maire et les adjoints sont élus par le conseil municipal parmi ses membres, au scrutin secret ... ».

L'article L. 2122-7-2 dispose que « dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7 ».

Le Maire invite les membres du conseil municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 7 adjoints.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Liste Claude AYMERICH

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 7,

### **Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Georges LLOBET et Damien OTON.

### **Premier tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

À déduire : bulletins blancs ou nuls : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

Liste Claude AYMERICH 24 voix (vingt-quatre)

La liste Claude AYMERICH, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints :

- M. Claude AYMERICH - 1<sup>er</sup> adjoint
- Mme Françoise CRISTOFOL - 2<sup>e</sup> adjoint
- M. Jérôme PARRILLA - 3<sup>e</sup> adjoint
- Mme Caroline PAGÈS - 4<sup>e</sup> adjoint
- M. Alain MARGALET - 5<sup>e</sup> adjoint
- Mme Naïma METLAINE - 6<sup>e</sup> adjoint
- M. Raphaël LOPEZ - 7<sup>e</sup> adjoint

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Ille sur Tet, le 28 mai 2020

 **Le Maire,**  
  
**William BURGHOFFER**